

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-COEUR

SACRÉ-CŒUR, LE 14 JUILLET 2025

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur, comté de la Haute-Côte-Nord, tenue le 14 juillet 2025 à 19 h, à la salle du conseil, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

PRÉSENCES :

M^{me} Lise Boulianne

M^{me} Nada Deschênes

M^{me} Marie-Chantal Dufour

M^{me} Valérie Dufour

M. Philippe Roy

ABSENCE :

M. Guillaume Lavoie

Tous membres et formant quorum.

Assiste également à cette séance :

M. Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Lise Boulianne, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION 2025-07-244

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

- A. Vérification du quorum et ouverture de la séance ;**
- B. Dispense de lecture de l'ordre du jour ;**
- C. Adoption de l'ordre du jour ;**

D. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2025 ;

E. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juin 2025 ;

F. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juin 2025 ;

G. Acceptation des comptes à payer au 30 juin 2025 ;

H. État de la situation financière au 30 juin 2025 ;

I. Correspondance :

- a) Correspondance de M. Philippe Thériault concernant les emplois d'été Canada ;
- b) Correspondance de M^{me} Audrey Caza, directrice générale de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton concernant la Dénonciation des coupures au programme Emplois d'été Canada ;
- c) Correspondance de M^{me} Mylène Vincent, directrice générale de la municipalité du Canton Hemmingford ;
- d) Correspondance de M^{me} Dania Hovington, directrice générale corporation municipale du village de Pointe-aux-Outardes concernant relativement à l'inquiétude concernant les équipes de la fonction publique sur la Côte-Nord ;
- e) Correspondance de M^{me} Doreen Assaad, présidente d'Espace MUNI relativement aux élections municipales 2025 - Coconstruire des municipalités inclusives pour chaque génération ;

J. Message et rapports d'activités du maire :

- a) MRC de La Haute-Côte-Nord;
- b) Représentation et activités des comités;

K. Administration générale :

- a) Offre de service de Chapiteaux Québec ;
- b) Demande d'autorisation au Congrès 2025 de la Fédération québécoise des municipalités ;
- c) Autorisation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion du site Bell : Lac Morin E3633 ;
- d) Autorisation du Dépôt du rapport du maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe ;
- e) Diffusion du rapport du maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe ;
- f) Dépôt d'une demande de développement 2025 dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) de la MRC La Haute-Côte-Nord - Volet : agent de développement ;
- g) Mise au rancart du camion Dodge Ram ;
- h) Procès-verbal de correction Règlement 635 ;

L. Hygiène du milieu : (aucun point)

M. Transport :

- a) Ajustement de prix du carburant diesel pour le contrat d'enlèvement de la neige 2024 – 2025 ;
- b) Demande de paiement Aménagement d'une promenade ;
- c) Demande de paiement fourniture de matériaux et machinerie Projet promenade ;
- d) Demande de paiement travaux sentier pédestre phase 2 ;
- e) Offre de service d'Ensemencement Saguenay inc. ;

N. Urbanisme :

- a) Dépôt rapport des permis émis en juin 2025;
- b) Levée de sous « SU L'PERRON » Édition 2025 ;
- c) Résolution PPCMOI de M^{me} Claire Rommelaere 2025-006 ;
- d) Résolution PPCMOI de M^{me} Monique Belley 2024-011 ;
- e) Demande de PIIA de monsieur Ken Gauthier 2025-007 ;
- f) Demande de PIIA de monsieur Gilbert Lévesque 2025-008 ;
- g) Embauche d'un technicien en urbanisme ;

O. Tourisme :

- a) Entente tripartite Route Bleue ;
- b) Vélos électriques, EBGO ;
- c) Demande d'aide financière pour une Pumptrack modulaire ;

P. Culture :

- a) Autorisation d'installation du Sentier des contes – Club de lecture TD ;

Q. Loisir :

- a) Services aquatiques Haute-Côte-Nord, 2024-2025 ;

R. Santé et bien-être :

- a) Dépôt du retour sur le dossier du point de service à Sacré-Cœur ;

S.Incendie :

- a) Dépôt du rapport d'activité du mois de juin en incendie ;
- b) Autorisation de formation de désincarcération ;
- c) Embauche d'un pompier volontaire ;
- d) Dépôt du rapport journée porte ouverte 2025 à la caserne 68 ;
- e) Autorisation d'embauche d'un pompier volontaire pour effectuer des visites résidentielles ;

T. Embellissement : (aucun point)

U. Demandes d'appui et de reconnaissance : (aucun point)

V. Demandes d'aide financière :

- a) Demande d'aide financière pour l'Omnium Robert Tremblay au Club de golf de Tadoussac ;
- b) Demande de prêt de chapiteau dans le cadre du 40^e anniversaire de Boisaco ;

W. Affaires nouvelles : (aucun point)

- a) _____
- b) _____
- c) _____

b) Période de questions

c) Levée de la séance

Résolution 2025-07-245

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2025

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2025, à 19 h, tenue à la salle du conseil, soit accepté tel que rédigé.

Résolution 2025-07-246

Approbation du procès-verbal de la séance spéciale du 21 juin 2025

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance spéciale du 21 juin 2025, à 10 h, tenue à la salle du conseil, soit accepté tel que rédigé.

Résolution 2025-07-247

Approbation du procès-verbal de la séance spéciale du 23 juin 2025

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance spéciale du 23 juin 2025, à 8 h, tenue à la salle du conseil, soit accepté tel que rédigé.

RÉSOLUTION 2025-07-248

Acceptation des comptes à payer – juin 2025

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la liste des comptes à payer en date du 14 juillet 2025 totalisant **316 835,38 \$** décrits comme suit :

- Paiement par chèque 41 286,25 \$
- Paiement par dépôt automatique 104 557,05 \$
- Paiement par prélèvement automatique 86 646,55 \$
- Paiement payé d'avance 84 345,53 \$

Dépôt

État de la situation financière au 30 juin 2025

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt du rapport de la situation financière au 30 juin 2025.

Correspondance :

- d) Correspondance de M. Philippe Thériault concernant les emplois d'été Canada ;
- e) Correspondance de M^{me} Audrey Caza, directrice générale de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton concernant la Dénonciation des coupures au programme Emplois d'été Canada ;
- f) Correspondance de M^{me} Mylène Vincent, directrice générale de la municipalité du Canton Hemmingford ;
- g) Correspondance de M^{me} Dania Hovington, directrice générale corporation municipale du village de Pointe-aux-Outardes concernant relativement à l'inquiétude concernant les équipes de la fonction publique sur la Côte-Nord ;
- h) Correspondance de M^{me} Doreen Assaad, présidente d'Espace MUNI relativement aux élections municipales 2025 - Coconstruire des municipalités inclusives pour chaque génération ;

Message et rapports d'activités du maire et des conseillers

Le maire, M^{me} Lise Boulianne, fait un résumé de ses activités des dernières semaines.

M. Philippe Roy, conseiller, M^{me} Valérie Dufour, conseillère, fait également un résumé de leurs activités des dernières semaines.

Administration générale :

RÉSOLUTION 2025-07-249

Offre de service de Chapiteaux Québec

CONSIDÉRANT l'offre de services de Chapiteaux Québec pour un chapiteau de 40' x 60', au montant de 22 400 \$, taxes non incluses ;

CONSIDÉRANT QUE les frais de location plus le transport est au coût de 2 060 \$ pour une semaine, car il ne se loue pas à la journée ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser monsieur Jeannot Lepage, directeur général à faire l'achat d'un chapiteau de 40 x 60, au montant de 24 604,65 \$, taxes incluses : le coût étant approprié à même le fonds de roulement sur 5 ans.

40' x 60' = 21 400 + 1 000 \$ = 22 400 \$ + taxes = 23 517,20 \$ / 5 = 4 703,44 \$ au Fonds de roulement.

RÉSOLUTION 2025-07-250

Demande d'autorisation au Congrès 2025 de la Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la FQM se tiendra du 24 au 27 septembre 2025 au centre des congrès de Québec ;

CONSIDÉRANT QUE madame Lise Boulianne, maire est intéressée à participer au congrès de la Fédération québécoise des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE l'inscription au congrès de la FQM est au montant de 999 \$, taxes non incluses par personne ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que monsieur Jeannot Lepage, directeur général et monsieur Jimmy Jacques, directeur de soutien technique soient autorisés à participer au congrès annuel de la FQM qui se tiendra du 24 au 27 septembre 2025 au centre des congrès de Québec.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de défrayer l'inscription de 2 297,20 \$, taxes incluses, le déplacement ainsi que l'hébergement.

RÉSOLUTION 2025-07-251

Aide-tic : Baie-Sainte-Marguerite E4903

Étaient	présents :
Mme Lise Boulianne, maire	
Mme Nada Deschênes, conseillère	
Mme Marie-Chantal Dufour, conseillère	
Mme Valérie Dufour, conseillère	
M. Philippe Roy, conseiller	

ATTENDU QUE Bell Mobilité projette l'installation de système(s) d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la municipalité de Sacré-Coeur, afin de desservir la communauté de proximité ;

ATTENDU QUE l'Aide-Tic a obtenu un bail du ministère des Ressources naturelles pour installer un pylône autoportant appelé Baie-Sainte-Marguerite E4903 aux coordonnées centrales 48.30504, -69.95047 sur ce terrain ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sacré-Coeur a pris connaissance du projet d'implantation d'un système d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion ;

ATTENDU QUE la procédure de CPC-2-0-03 d'Innovations, Sciences et Développement économique Canada (ISDEC) s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure sera suivie en bonne et due forme ;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette procédure, un avis favorable de la municipalité relatif à l'emplacement proposé pour l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis ;

ATTENDU QUE le site ne contrevient pas aux règlements municipaux en vigueur, même si l'implantation des structures de télécommunications est de juridiction fédérale et que par conséquent la réglementation municipale n'est pas opposable au projet soumis ;

ATTENDU QU'en raison des objectifs de couverture du réseau et du fait que le site ne pouvait être déplacé sans affecter la couverture du secteur visé par l'équipement ;

ATTENDU QUE cette implantation constitue le moindre impact pour la municipalité, tout en présentant le moins de contraintes liées à l'ingénierie du réseau existant de Bell Mobilité ;

Il est proposé par M. Philippe Roy, appuyé par Mme Valérie Dufour

Et résolu :

QUE la Municipalité de Sacré-Coeur est favorable au projet d'implantation d'un système d'antenne(s) de radiocommunications et de radiodiffusion, soumis par l'Aide-Tic sur terre publique aux coordonnées centrales 48.30504, -69.95047;

RÉSOLUTION 2025-07-252

Autorisation du dépôt du rapport du maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

IL EST PROPOSÉ par Mme Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le dépôt du rapport du maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe à l'édifice municipal.

RÉSOLUTION 2025-07-253

Diffusion du rapport du maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

CONSIDÉRANT QUE le maire a l'obligation de faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe lors d'une séance tenue en juin, et ce, conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE ledit rapport doit être diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par Mme Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'afficher le rapport du maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe à l'édifice municipal, au bureau de poste de Sacré-Cœur, sur la page Facebook de la municipalité et sur le site internet municipal.

RÉSOLUTION 2025-07-254

Dépôt d'une demande de développement 2025 dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) de la MRC La Haute-Côte-Nord - Volet : agent de développement

CONSIDÉRANT QUE la MRC La Haute-Côte-Nord a révisé la Politique de soutien aux projets structurants – Volet agents de développement municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur dépose à la MRC La Haute-Côte-Nord une demande d'aide financière d'un montant de 30 000 \$ pour le projet agents de développement municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur s'engage à contribuer financièrement au projet avec un montant de 6 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur désigne monsieur Jeannot Lepage, directeur général à présenter la demande, puis à remettre et signer les documents associés à cette demande ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur s'engage à respecter les modalités de la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) – Volet agent de développement municipaux ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy appuyée par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser monsieur Jeannot à déposer une demande d'aide financière à la MRC au nom de la Municipalité de Sacré-Cœur et à fournir à la MRC toute la documentation requise avec la demande.

Résolution 2025-07-255

Mise au rancart du camion Dodge Ram

CONSIDÉRANT QUE le camion Dodge Ram n'est plus en service et qu'il sera vendu pour la ferraille;

CONSIDÉRANT QUE la mise au rancart du véhicule est requise et ne sera plus utilisable;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser monsieur Jeannot Lepage, directeur général à signer tous les documents requis pour la mise au rancart du véhicule Dodge Ram auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec pour et au nom de la Municipalité de Sacré-Cœur.

RÉSOLUTION 2025-07-256

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du le soussigné, greffier-trésorier de la municipalité de Sacré-Coeur, apporte une correction au règlement numéro 635 de la Municipalité de Sacré-Coeur, puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction est la suivante :

À l'article 3 remplacement de l'estimation de coûts des travaux du règlement, il est inscrit :

« **ARTICLE 3.1** L'article 4 du Règlement numéro 626 est remplacé par l'article suivant :

« ARTICLE 4 Estimé des coûts des travaux

Les travaux décrétés par le présent règlement sont estimés à la somme de 1 173 150 \$ tel qu'il appert d'une estimation préparée par Monsieur Jeannot Lepage, secrétaire-trésorier datée du 5 mai 2025, laquelle est jointe en liasse au présent règlement sous la cote « Annexe A. ».

ARTICLE 3.2 « L'Annexe A » du Règlement numéro 626 est aussi remplacée par « l'Annexe A » du présent règlement : »

Or, on devrait lire :

« **ARTICLE 3.1** L'article 4 du Règlement numéro 626 est remplacé par l'article suivant :

« ARTICLE 4 Estimé des coûts des travaux

Les travaux décrétés par le présent règlement sont estimés à la somme de 1 173 150 \$ tel qu'il appert d'une estimation préparée par Monsieur Jeannot Lepage, secrétaire-trésorier datée du 19 juin 2025, laquelle est jointe en liasse au présent règlement sous la cote « Annexe A. ».

ARTICLE 3.2 « L'Annexe A » du Règlement numéro 626 est aussi remplacée par l'« Annexe A » du présent règlement :

À l'article 4 modification du montant de la dépense autorisée du règlement, il est inscrit :

« L'article 5 du règlement numéro 626 est remplacé par le suivant : »

« ARTICLE 5. Dépense autorisée »

Ce conseil est, par les présentes, autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 1 173 150 \$, soit :

1. pour l'exécution des travaux décrétés pour le présent règlement et pour solder tous les autres frais connexes, d'administration, les frais d'ingénierie, les frais légaux, les intérêts sur emprunts temporaires et toute dépense accessoire, une somme n'excédant pas 1 173 150 \$;
2. cette somme comprend un montant non supérieur à cinq pour cent (5%) du montant de la dépense prévue au présent règlement et destiné à renflouer le fonds général de la municipalité d'une partie des sommes engagées par celle-ci, avant l'adoption du présent règlement relativement à l'objet de celui-ci, tel qu'il appert dans un certificat de coûts engagés préparé par Monsieur Jeannot Lepage, secrétaire-trésorier, en date du 5 mai 2025, lequel document, après avoir été paraphé par son honneur, le

mairie Madame Lise Boulianne et Monsieur Jeannot Lepage, greffier-trésorier pour fins d'identification, est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme « Annexe A ».

Or, on devrait lire :

« ARTICLE 5. Dépense autorisée »

Ce conseil est, par les présentes, autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 1 173 150 \$, soit :

3. pour l'exécution des travaux décrétés pour le présent règlement et pour solder tous les autres frais connexes, d'administration, les frais d'ingénierie, les frais légaux, les intérêts sur emprunts temporaires et toute dépense accessoire, une somme n'excédant pas 1 173 150 \$;
4. cette somme comprend un montant non supérieur à cinq pour cent (5%) du montant de la dépense prévue au présent règlement et destiné à renflouer le fonds général de la municipalité d'une partie des sommes engagées par celle-ci, avant l'adoption du présent règlement relativement à l'objet de celui-ci, tel qu'il appert dans un certificat de coûts engagés préparé par Monsieur Jeannot Lepage, secrétaire-trésorier, en date du 19 juin 2025, lequel document, après avoir été paraphé par son honneur, le maire Madame Lise Boulianne et Monsieur Jeannot Lepage, greffier-trésorier pour fins d'identification, est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme « Annexe A ».

J'ai dûment modifié le règlement numéro 635 en conséquence.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'apporter une correction au règlement numéro 635 de la Municipalité de Sacré-Cœur, puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

Hygiène du milieu : (aucun point)

Transport :

Résolution 2025-07-257

M^{me} Marie-Chantal Dufour déclare son intérêt et se retire de la discussion

Ajustement de prix du carburant diesel pour le contrat d'enlèvement de la neige 2024 - 2025

CONSIDÉRANT QUE M. Jeannot Lepage, directeur général, a préparé le document pour l'ajustement du prix du carburant diesel pour le contrat d'enlèvement de la neige 2024-2025 en date du 8 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE selon les données de la Régie de l'énergie l'entrepreneur aura une retenue à rembourser à la municipalité de 2 422,68 \$ équivalente à 4.55 % de la valeur du contrat;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'informer l'entrepreneur Transcie (1990) inc. qu'il y aura une retenue à rembourser de 2 785,47 \$ pour l'ajustement du prix du carburant pour l'année 2024-2025 puisque l'écart est supérieur à 5 % soit 9.55 % tel que prévu au contrat.

Résolution 2025-07-258

M^{me} Marie-Chantal Dufour déclare son intérêt et se retire de la discussion

Demande de paiement Aménagement d'une promenade

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement de la promenade avancent à bon rythme;

CONSIDÉRANT QU'une première demande de paiement au montant de 245 991,99 \$ taxes non incluses est soumise;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la demande de paiement dans le cadre des travaux d'aménagement d'une promenade au montant de 282 829,29 \$ taxes incluses; le coût étant approprié à même le règlement 626.

Résolution 2025-07-259

M^{me} Marie-Chantal Dufour déclare son intérêt et se retire de la discussion

**Demande de paiement fourniture de matériaux et machinerie
Projet promenade**

CONSIDÉRANT QUE des travaux en régie ont été réalisés dans le cadre du projet de promenade par Transcie (1990) inc.;

CONSIDÉRANT QU'une première facture au montant d'environ 69 860,30 \$ taxes non incluses est soumise;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture dans le cadre des travaux en régie sur le projet de Promenade au montant d'environ 80 321,87 \$ taxes incluses; le coût étant approprié à même le règlement 626.

RÉSOLUTION 2025-07-260

M^{me} Marie-Chantal Dufour déclare son intérêt et se retire de la discussion

Demande de paiement travaux sentier pédestre Phase 2

CONSIDÉRANT QUE des travaux ont été réalisés par Transcie (1990) inc. sur la phase 2 du sentier pédestre pour un montant de 21 890,00 \$, taxes non incluses;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des travaux réalisés sur le sentier pédestre phase 2 au montant de 25 168,03 \$; le coût étant approprié à même le projet du sentier pédestre phase 2.

RÉSOLUTION 2025-07-261

Offre de service d'Ensemencement Saguenay Inc.

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'engazonnement par plaques retenues par leurs poids pour le projet de la promenade verte doivent être effectués ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service d'Ensemencement Saguenay inc. au montant de 12 735 \$ taxes non incluses ;

CONSIDÉRANT QUE le déplacement pour l'ensemble des travaux, terre végétale, tonte et arrosage en sus ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de service d'Ensemencement Saguenay pour un montant de 14 642,07 \$ pour le projet de la promenade verte; le coût étant approprié à même le règlement d'emprunt 626.

Urbanisme :

Dépôt

Dépôt du rapport des permis émis en juin 2025

Au mois de juin 2025, 12 permis ont été émis pour un total annuel de 91 permis.

La valeur des travaux pour le mois s'élève à 53 150 \$ et le montant des permis s'élève à 210 \$.

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport des permis émis de juin 2025.

RÉSOLUTION 2025-07-262

Levée de sous « SU L'PERRON » Édition 2025

CONSIDÉRANT la lettre de la Fabrique de Sacré-Cœur, reçue le 17 juin 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE dans ladite lettre, ils demandent un soutien financier de la population pour la 15^e édition, de la levée de sous « SU L'PERRON »;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la levée de sous « SU L'PERRON », édition 2025, qui a eu lieu le 2 août 2025.

RÉSOLUTION 2025-07-263

Résolution PPCMOI de M^{me} Claire Rommelaere 2025-006

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Claire Rommelaere a fait une demande de P.P.C.M.O.I afin d'intégrer la classe d'usage Résidence de tourisme sur le lot 4 700 226 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a approuvé le projet de résolution #2025-06-221 pour le projet particulier ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du projet de résolution #2025-06-221 accordant la demande d'autorisation du projet particulier, le greffier-trésorier de la Municipalité de Sacré-Cœur-sur-le-Fjord-du Saguenay a, au moyen d'une affiche ou d'une enseigne placée dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, a annoncé la nature de celle-ci et le lieu où toute personne intéressée peut obtenir les renseignements relatifs au projet particulier ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du projet de résolution, le projet a été soumis au processus de consultation et d'approbation prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et aucune personne ne s'est manifestée ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la demande numéro 2025-006 pour le 291, chemin de l'Anse-de-Roche soumise par madame Claire Rommelaere aux fins : d'intégrer la classe d'usage, résidence de tourisme sur le lot 4 700 226;

RÉSOLUTION 2025-07-264

Résolution PPCMOI de M^{me} Monique Belley 2024-011

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Monique Belley a fait une demande de P.P.C.M.O.I afin d'intégrer la classe d'usage Résidence de tourisme sur le lot 4 700 258 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a approuvé le projet de résolution #2025-06-220 pour le projet particulier ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du projet de résolution #2025-06-220 accordant la demande d'autorisation du projet particulier, le greffier-trésorier de la Municipalité de Sacré-Cœur-sur-le-Fjord-du Saguenay a, au moyen d'une affiche ou d'une enseigne placée dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, a annoncé la nature de celle-ci et le lieu où toute personne intéressée peut obtenir les renseignements relatifs au projet particulier ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du projet de résolution, le projet a été soumis au processus de consultation et d'approbation prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et aucune personne ne s'est manifestée ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la demande numéro 2024-011 pour le 814, chemin St-Pierre soumise par madame Monique Belley aux fins : d'intégrer la classe d'usage, résidence de tourisme sur le lot 4 700 258;

RÉSOLUTION 2025-07-265

Demande de PIIA de monsieur Ken Gauthier 2025-007

CONSIDÉRANT QUE monsieur Ken Gauthier a fait une demande à PIIA numéro 2025-007 afin d'autoriser la construction d'un toit sur le patio au 322, chemin de l'Anse-de-Roche dans la zone 40-REC;

CONSIDÉRANT QUE l'avis du comité consultatif d'urbanisme portant le numéro de résolution 2025-014 recommande cette demande;

CONSIDÉRANT QUE le toit aura la même dimension de l'abri soleil existant ;

CONSIDÉRANT QUE le toit n'obstrue pas les différents panoramas sur la rivière Saguenay ;

CONSIDÉRANT QUE la construction s'intègre bien au paysage ;

CONSIDÉRANT QUE les voisins ne sont nullement impactés par cette demande ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la demande de PIIA # 2025-007 de monsieur Ken Gauthier, aux fins de permettre d'un toit sur le patio au 322, chemin de l'Anse-de-Roche dans la zone 40-REC.

RÉSOLUTION 2025-07-266

Demande de PIIA de monsieur Gilbert Lévesque 2025-008

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gilbert Lévesque a fait une demande à PIIA numéro 2025-008 afin d'autoriser la construction d'un agrandissement de 6 pieds par 6 pieds en cour arrière au 573, chemin de l'Anse-au-Sable dans la zone 40-REC;

CONSIDÉRANT QUE l'avis du comité consultatif d'urbanisme portant le numéro de résolution 2025-018 recommande cette demande;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement n'obstrue pas les différents panoramas sur la rivière Saguenay ;

CONSIDÉRANT QUE la construction s'intègre bien au paysage ;

CONSIDÉRANT QUE les voisins ne sont nullement impactés par cette demande ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la demande de PIIA # 2025-008 de monsieur Gilbert Lévesque, aux fins de permettre la construction d'un agrandissement de 6 pieds par 6 pieds en cour arrière au 573, chemin de l'Anse-au-Sable dans la zone 40-REC.

Résolution 2025-07-267

Embauche d'un technicien en urbanisme

CONSIDÉRANT les recommandations du comité formé pour les entrevues, recommandant l'embauche d'un technicien en urbanisme ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'embauche de monsieur Djiby Abdoul Sy en date du 14 juillet 2025 au poste de technicien en urbanisme, lequel sera soumis à une période d'essai de 960 heures.

Par la suite, le conseil municipal décidera de poursuivre une période de probation supplémentaire ou de confirmer la permanence de l'employé.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser madame Lise Boulianne, maire à signer une entente de travail avec monsieur Djiby Abdoul Sy.

Tourisme :

RÉSOLUTION 2025-07-268

Entente tripartite Route Bleue

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur fait partie de la Route Bleue avec Canot Kayak Québec et le Comité Zip Saguenay-Charlevoix;

CONSIDÉRANT QU'une entente tripartite doit être convenue entre les parties afin de circonscrire les tâches et les responsabilités afin de maintenir les accès aux berges pour pagayeurs sur la Route Bleue;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser monsieur Jeannot Lepage, directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité de Sacré-Cœur l'entente tripartite avec Canot Kayak Québec et le Comité Zip Saguenay-Charlevoix.

RÉSOLUTION 2025-07-269

Vélos électriques EBGO

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur aura au cours des prochains mois des bornes de recharge et station de vélos électriques avec l'entreprise EBGO;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise EBGO met à la disposition de la Municipalité de Sacré-Cœur six vélos électriques afin que les citoyens puissent en faire l'essai gratuitement, et ce, jusqu'à l'installation des bornes de recharges et station de vélos;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'en faire profiter ces citoyens selon certaines règles de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE chaque utilisateur devra signer une entente avec la Municipalité lors du prêt du vélo;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, autorise monsieur Jeannot Lepage, directeur général à mettre en place une entente de prêt et de retour pour le prêt des vélos électriques.

RÉSOLUTION 2025-07-270

Demande d'aide financière pour l'achat d'une Pumptrack modulaire

CONSIDÉRANT QU'une Pumptrack modulaire contribuera à promouvoir l'activité physique et le sport auprès des jeunes et des familles de notre communauté ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond à un besoin croissant d'infrastructures sportives accessibles et adaptées aux cyclistes de tous niveaux ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser monsieur Jeannot Lepage, directeur général à déposer des demandes d'aides financières pour une Pumptrack modulaire.

Culture :

RÉSOLUTION 2024-07-271

Autorisation d'installation du Sentier des contes – Club de lecture TD

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a à cœur la volonté de promouvoir la lecture, l'imagination et l'activité physique auprès des jeunes.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité croit à l'importance de favoriser l'accès à la culture en milieu naturel et de valoriser les espaces verts de notre communauté, dont le sentier Jean-Arthur Tremblay.

CONSIDÉRANT QUE l'activité est offerte gratuitement et clé en main sans qu'aucun coût n'y soit rattaché.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la mise en place du Sentier des contes du Club de lecture TD, par la responsable de la bibliothèque municipale de Sacré-Cœur dans le sentier Jean-Arthur Tremblay.

Loisir :

RÉSOLUTION 2024-07-272

Services aquatiques Haute-Côte-Nord 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2024-2025 la participation financière annuelle sera effectuée en fonction de la fréquentation des citoyens aux activités de l'organisme de services aquatiques de la Haute-Côte-Nord et

cette participation sera effectuée en fonction de la fréquentation de 2024 - 2025, dont 30 personnes ont utilisé la piscine au montant de 10 \$ par personne.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la participation en fonction de la fréquentation de 2024 - 2025 de Services aquatiques Haute-Côte-Nord au montant de 300 \$.

Santé et Bien-être :

Dépôt

Dépôt du retour sur le dossier du point de service à Sacré-Cœur

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt du retour sur le dossier du point de service à Sacré-Cœur.

Incendie :

Dépôt

Dépôt du rapport d'activité du mois de juin en incendie

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport d'intervention et des activités du service incendie pour le mois de juin 2025.

RÉSOLUTION 2025-07-273

Autorisation de formation de désincarcération

CONSIDÉRANT QUE pour opérer les pinces de désincarcération, la formation est obligatoire et qu'il y a un manque urgent de pompier formé en désincarcération ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de monsieur Claude Brassard, gestionnaire de formation ENPQ pour une formation de 8 personnes ;

CONSIDÉRANT QUE 4 pompiers de Sacré-Cœur seront autorisés à suivre la formation de désincarcération au coût de 3797,84 \$, taxes non incluses.

CONSIDÉRANT QUE la formation sera payée 50 % par Sacré-Cœur et 50 % par Tadoussac ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser 4 pompiers à suivre la formation de désincarcération au coût de 4007,16 \$, taxes incluses. Les frais du formateur, de déplacement du matériel sont compris, le salaire des apprenants n'est pas compris.

RÉSOLUTION 2025-07-274

Embauche d'un pompier volontaire

CONSIDÉRANT QUE madame Arielle Maltais nous a soumis son intérêt afin de devenir pompier volontaire;

CONSIDÉRANT QUE lors de son entrevue, nous avons remarqué un grand intérêt de sa part;

CONSIDÉRANT QU'elle doit effectuer une probation de douze (12) mois;

CONSIDÉRANT QUE nous avons un manque d'effectif les journées de semaine ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de ne pas donner suite à la demande d'embauche de madame Arielle Maltais à titre de pompier volontaire puisque sa disponibilité ne répond pas au besoin du service incendie, sa demande est reportée ultérieurement.

DÉPÔT

Dépôt du rapport de la journée porte ouverte de la caserne 68

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport de la journée porte ouverte de la caserne 68.

RÉSOLUTION 2025-07-275

Autorisation d'embauche de pompier volontaire pour effectuer des visites résidentielles

CONSIDÉRANT QU'il y a 183 visites résidentielles à faire pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE madame Jasmine Dufour assume l'intérim administratif en l'absence du directeur incendie en plus de sa tâche de préventionniste et qu'il y a lieu de procéder au recrutement de pompiers à l'interne pour l'aider dans les visites résidentielles;

CONSIDÉRANT QUE les frais pour ces visites résidentielles sont déjà inscrits à la politique salariale des pompiers;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'embauche de pompier volontaire à l'intérieur de la brigade de Sacré-Cœur afin de réaliser des visites de prévention résidentielles, et ce, selon les dispositions de la politique salariale des pompiers.

Embellissement : (aucun point)

Demande d'appui : (aucun point)

Demandes d'aide financière : (aucun point)

RÉSOLUTION 2025-07-276

Demande d'aide financière pour l'Omnium Robert Tremblay au Club de golf de Tadoussac.

CONSIDÉRANT QUE le Club de golf Tadoussac sollicite la Municipalité de Sacré-Cœur pour une aide financière pour la 4^e édition de l'Omnium Robert Tremblay se déroulant le 9 août prochain.

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser leur projet, le Club de golf demande un appui pour améliorer les conditions de jeu et d'offrir à la population locale ainsi qu'aux visiteurs un terrain de qualité ;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Nada Deschênes propose une somme de 500 \$;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu majoritairement des conseillers présents de contribuer à la demande d'aide financière au montant de 1 000 \$ afin de soutenir le Club de golf de Tadoussac pour la 4^e édition de l'Omnium Robert Tremblay de déroulant le 9 août prochain au Club de golf Tadoussac.

Résolution 2025-07-277

Demande de prêt de chapiteau dans le cadre du 40^e anniversaire de Boisaco

CONSIDÉRANT QUE Boisaco fête en 2025 le 40^e anniversaire de l'entreprise ;

CONSIDÉRANT QUE le 16 août se déroulera une activité pour souligner le 40^e anniversaire de Boisaco dans le chapiteau situé au centre récréatif;

CONSIDÉRANT QUE Boisaco sollicite la gratuité pour la location du chapiteau dans le cadre de cet événement ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le prêt du chapiteau à Boisaco pour la tenue de leur activité le 16 août prochain dans le cadre du 40^e anniversaire de Boisaco.

Affaires nouvelles :

RÉSOLUTION 2024-07-278

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nada Deschênes que la séance soit levée à 19 h 55.

Lise Boulianne, maire

Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, MAIRE, APPROUVE
TOUTES LES RÉOLUTIONS DANS LE PRÉSENT PROCÈS-
VERBAL.

Lise Boulianne, maire